



## Communiqué de presse

### Le Printemps des cimetières 2016

L'association Patrimoine Aurhalpin, fédérant les acteurs du patrimoine en Auvergne-Rhône-Alpes, fait vivre depuis 2006 une commission thématique dédiée à la valorisation du patrimoine funéraire. Sur l'impulsion des travaux de cette commission, à la fin de l'année 2014, un comité de pilotage s'est créé pour imaginer et concevoir un événement gratuit dédié à la découverte du patrimoine funéraire sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, c'est ainsi que « Le Printemps des cimetières » est né.

La première édition a eu lieu **le dimanche 22 mai 2016**, moment où les tombes sont fleuries, où la biodiversité est la plus développée : le cimetière devient un lieu propice à la promenade.

Ce sont **48 organisateurs** (individuels, associations, professionnels, communes,...) qui se sont mobilisés pour proposer **des animations autour de 55 cimetières** sur **51 communes** du territoire rhônalpin.

Cette première édition a réunit de **1 500 à 2 000 visiteurs** qui ont découvert ou redécouvert la symbolique, la statuaire, les savoir-faire, les rites et l'histoire locale portés par le patrimoine funéraire.

La presse régionale a accompagné cet événement avec **près de 100 articles diffusés**. Consultez le dossier de presse sur le site internet de l'association.

Patrimoine Aurhalpin a pour volonté de renouveler cet événement l'année 2017, sur **l'ensemble du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes**.

#### Bourg-en-Bresse



© Chroniques de Bresse

#### Grenoble



© J. Trahand

#### Lyon



© Ville de Lyon

#### St-Jean-de-Maurienne



© C. de St-Jean-de-Maurienne

#### Pour plus d'informations :

Patrimoine Aurhalpin  
Fort de Vaise  
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry  
69009 Lyon  
04 72 41 94 47  
[contact@patrimoineaurhalpin.org](mailto:contact@patrimoineaurhalpin.org)  
[www.patrimoineaurhalpin.org](http://www.patrimoineaurhalpin.org)

#### En partenariat avec :

**AUVERGNE – Rhône-Alpes\***

\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016, après avis du Conseil Régional.



**funéraire**  
MAGAZINE